

SIVOM SOLIGNAC-LE VIGEN

COMITE SYNDICAL

DU 05 JUILLET 2022

Les membres du Comité du SIVOM régulièrement convoqués se sont réunis à la salle du Moulin de Quatre de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Président.

Présents : Mmes COMES, RAMBERT,
MM. PORTHEAULT, RECORD, COLDEBOEUF, AUXEMERY, POISON,
GOURINCHAS.

Nombre des membres du Comité Syndical			
En exercice	Présents	Absents représentés	Absents
12	8	4	1

Procurations et excusés :

- M. Jean-Pierre Chazelas donne pouvoir à M. Claude Gourinchas,
- M. Jean-Michel Aufort donne pouvoir à M. Serge Auxemery,
- M. Jean-Luc Bonnet donne pouvoir à M. Serge Auxemery,
- Mme Laure Fernandes donne pouvoir à M. Fabrice Record,
- M. BIASSE est absent excusé.

Désignation du secrétaire de séance :

M. Stéphane COLDEBOEUF a été élu secrétaire de séance.

N°	Objet
2022DELSIV007	Tarifs école de musique intercommunale à compter du 1er septembre 2022 <i>délibération approuvée</i>
2022DELSIV008	ATEC87, compétence informatique <i>délibération approuvée</i>
2022DELSIV009	Publicité des actes des collectivités territoriales <i>délibération approuvée</i>

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et des informations et questions diverses ayant été traité, Monsieur le Président lève la séance à 20h30.

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la transmission en Préfecture et la publication sur le site de la Ville de Solignac, le 1^{er} septembre 2022.

**Le Président du SIVOM de Solignac- Le Vigen,
Alexandre PORTHEAULT**

